



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23516
5 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3047e séance du Conseil de sécurité, tenue le 5 février 1992, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres, la déclaration suivante :

"Le Conseil de sécurité vient de recommander l'admission de la République de Moldova à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec le plus grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil, je félicite la République de Moldova en cette occasion historique. Nous nous réjouissons de ce nouveau renforcement du principe de l'universalité.

Le Conseil note avec une grande satisfaction que la Moldova s'engage à défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Tous les membres du Conseil se réjouissent à la perspective d'accueillir bientôt la Moldova à l'Organisation. Nous attendons avec intérêt l'arrivée de ses représentants et sommes heureux à l'idée de collaborer étroitement avec eux."
